

La mixité F/H dans l'entreprise, parlons-en

Des progrès ont été faits dans l'entreprise, en partie sous la pression du législateur. La France figure en tête de peloton des pays qui ont adopté le plus de mesures en faveur des femmes au cours de ces 10 dernières années.

La CFTC a approuvé l'ensemble des mesures prises à l'automne par le gouvernement et notamment la mise en place de l'index sur l'égalité femmes/hommes avec à la clé une pénalité de 1% de la masse salariale pour les entreprises ayant toujours un score inférieur à 75 points au 1er mars 2022. Pendant 1 an, préalablement à l'annonce de ces mesures, la CFTC a été force de propositions et celles-ci ont évolué positivement. Par exemple, à la demande de la CFTC la pénalité de 1% restera versée au fonds de solidarité vieillesse, les inégalités ayant de fortes répercussions sur la retraite des femmes. La CFTC espère surtout que ces mesures aboutiront à une prise de conscience des chefs d'entreprise, et plus globalement de l'ensemble de la société.

En dépit d'un index Femmes/Hommes de 84/100, Crédit Agricole SA compte peu de femmes dans ses instances dirigeantes :

- Une seule femme au COMEX sur 16 membres (6%)

- 9 femmes au Comité de direction élargi sur 58 membres (16%)

Au niveau de la loi, il y a bien un quota de femmes imposé dans les Conseils d'administration (40%), respecté au niveau de CASA, mais aucun quota imposé pour l'instant dans les Comités exécutifs d'où la faible représentativité des femmes au COMEX de CASA. A croire que l'entreprise n'évolue que sous la pression du législateur, même si elle s'évertue à multiplier des actions de communication sur la mixité. Tout comme « Rome ne s'est pas faite en un jour », **modifier un état d'esprit très machiste et répandu dans le secteur financier en général, prendra de nombreuses années encore.**

Pour INFO : La loi Copé Zimmermann (2011) impose un quota de 40 % de femmes dans les Conseils.

Près d'un cadre sur 3 est une femme, pourtant les femmes ne pèsent que 13,7 % des comités exécutifs du CAC 40 et du CAC Next 20 à fin 2017.

En 2018, la Suisse a instauré un seuil de 20% de femmes dans les Directions et de 30 % dans les conseils d'administration.

Selon une étude de Michel Ferrary, les sociétés peuvent être classées en 4 catégories : les Machistes, les Amazones, les Féminines et les Masculines (cf. définition dans l'Observatoire SKEMA de la féminisation des entreprises 2019).

Dans les Machistes (% de femmes cadres supérieur à la moyenne mais taux de féminisation du COMEX inférieur à la moyenne) figurent notamment Natixis, BNP Paribas, Société générale et CREDIT AGRICOLE!